

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LES COMMUNAUTÉS DE FOI DEVRAIENT POUVOIR PRATIQUER UN ACCUEIL INCONDITIONNEL

Montréal, le 7 février 2022 – La Table interreligieuse de concertation se réjouit de la réouverture des lieux de culte du Québec, autorisée à compter du 7 février, après de trop longues semaines de fermeture. Plusieurs de ses membres expriment toutefois un malaise profond face à l'imposition du passeport vaccinal à l'entrée de ces lieux essentiels, dont la mission implique l'accueil inconditionnel.

Afin de sensibiliser les autorités gouvernementales à l'importance de la réouverture rapide des lieux de culte, des membres de la Table interreligieuse ont discuté à plusieurs reprises avec la direction nationale et des directions régionales de la Santé publique, ainsi qu'avec des membres de l'Assemblée nationale et des représentants des principaux partis politiques. À chaque occasion, on a souligné que l'imposition sans nuance du passeport vaccinal représentait un problème considérable pour plusieurs communautés de foi, même si certaines d'entre elles l'acceptent comme un compromis consenti de façon temporaire au nom du bien commun.

La Table souhaite que cette obligation soit levée dès que possible pour l'ensemble des lieux de culte et que les rassemblements religieux soient régis selon des règles semblables à ceux des groupes communautaires d'entraide et de soutien, pour lesquels aucune preuve vaccinale n'est requise. Un compromis temporaire acceptable serait de revenir aux règles qui prévalaient jusqu'à la mi-décembre 2021, qui laissaient le *choix* aux communautés de demander le passeport vaccinal ou non. Chaque option impliquait qu'un nombre distinct de personnes pouvaient être admises dans le lieu de culte.

L'accueil dans les lieux de culte est généralement effectué par des bénévoles, motivés par leur foi et leur souci des autres. Depuis le début de la pandémie, ces bénévoles expliquent et font respecter les protocoles sanitaires établis en collaboration avec la Santé publique (port du masque, distanciation, lavage des mains, etc.). C'est en grande partie grâce à ces personnes que les lieux de culte ne sont pas des lieux d'éclosion. Plusieurs de ces bénévoles trouvent cependant inconcevable de se retrouver dans l'obligation légale de refuser l'accès à un lieu de prière, de recueillement et de communion, à quiconque n'aurait pas de passeport vaccinal en règle.

Les membres de la Table constatent aussi que la question du passeport vaccinal divise profondément certaines communautés de foi. Elle invite donc toutes les communautés et toutes les personnes croyantes à faire preuve de patience et de solidarité, les unes envers les autres, en ces temps difficiles pour toutes et tous.

Source : Table interreligieuse de concertation du Québec
M. Louis Bourque, l.bourque@aebeq.qc.ca, 514-961-5052
Iman Hassan Guillet, hassan_guillet@hotmail.com, 514-699-7257
Mgr Pierre Murray, C.S.S., pmurray@evequescatholiques.quebec 514-914-0553

La Table interreligieuse de concertation du Québec regroupe des représentants de plusieurs églises chrétiennes, de différentes traditions juives, de différentes mosquées, et du Centre canadien d'œcuménisme.